



# POLITIQUE Intégrité





# DROITS INTELLECTUELS

Le début et la pleine adolescence correspondent à des années cruciales de l'épanouissement de soi, d'autant plus à l'ère de l'information. Les élèves du PEI doivent élaborer des stratégies pour créer et «consommer» les informations dans le cadre de la construction d'identités personnelles et sociales, plus adultes. Dans cette période de vie, des pressions de réussite plus fortes, imposées par les élèves eux-mêmes, leur famille ou leurs camarades, pèsent également sur de nombreux apprenants. Dans ce contexte, l'intégrité intellectuelle doit être perçue comme un ensemble de valeurs et de compétences plus large, qui encourage l'honnêteté personnelle et les bonnes pratiques en matière d'enseignement et d'apprentissage, y compris pour l'évaluation.

Comme pour les élèves les plus jeunes, le bien-être des élèves du PEI est fortement influencé par le personnel et l'environnement scolaires. Le rapport établi entre l'enseignant, la réussite de l'élève et le processus d'apprentissage constitue un aspect crucial du PEI. Il apparaît par conséquent naturel de développer l'intégrité intellectuelle d'une manière positive en insistant sur le respect de l'intégrité dans tout travail de l'élève et en reconnaissant les avantages mutuels que présente une recherche menée convenablement. Au sein du PEI, les compétences spécifiques aux approches de l'apprentissage ont une résonance particulière pour l'intégrité intellectuelle dans la mesure où elles font clairement appel au développement des compétences d'autogestion, de recherche et de communication des élèves.

3

Dans certains groupes de matières du PEI (comme dans les projets du PEI), les élèves prennent conscience de l'importance du journal de bord qui sert d'outil favorisant l'intégrité intellectuelle. Dans le cadre du projet personnel et du projet communautaire, les élèves et leurs superviseurs sont tenus de consigner les dates de leurs rencontres, ainsi que les principaux points abordés à ces occasions.

Ils doivent également dater et signer la déclaration attestant que le travail remis respecte les exigences en matière d'intégrité intellectuelle. Les enseignants du PEI doivent, par leurs conseils et leur soutien, aider leurs élèves à développer un sens de l'intégrité intellectuelle qui leur sera utile dans leurs études ultérieures.

Au fur et à mesure de leur progression dans le PEI, les élèves développent la compréhension et les comportements nécessaires pour éviter les pièges associés aux évaluations formelles et cruciales, ainsi qu'aux travaux évalués en externe et aux projets de fin d'études.

Les politiques et les procédures de l'IB visant à promouvoir l'intégrité intellectuelle dans le cadre du processus d'évaluation externe sont exposées de manière détaillée dans le Manuel de procédures pour le Programme d'Éducation Intermédiaire qui est mis à jour chaque année.

## DROITS INTELLECTUELS (SUITE)

Les enseignants du PEI ne travaillent pas individuellement. Bien au contraire, la planification coopérative, qui figure parmi les exigences spécifiques du programme, garantit que tous les membres du personnel de l'établissement adoptent les mêmes approches en matière d'enseignement et d'apprentissage, et les comprennent de la même manière, comme expliqué dans la section « Organisation du Programme » du guide « Le Programme d'Éducation Intermédiaire » : des principes à la pratique (2014). Pour encourager l'intégrité intellectuelle, les enseignants doivent convenir des attentes et des stratégies d'enseignement qui seront spécifiques aux groupes de matières et de celles qui seront communes.

Ils doivent être aidés dans cette tâche par d'autres membres du personnel, tels que les bibliothécaires.

Source : Continuum des programmes de l'IB en matière d'éducation internationale - L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB.

### **Pourquoi faut-il faire preuve d'intégrité intellectuelle ?**

Une institution scolaire digne de son nom doit faire preuve d'intégrité intellectuelle en vue de :

- Maintenir l'équité.
- Maintenir la confiance et la crédibilité.
- Cultiver le respect des autres.

## PROFIL DE L'APPRENANT DES ÉCOLES IDÉALES

Pour être en conformité avec notre mission et nos valeurs, toute la communauté scolaire de l'Idéale œuvre pour cultiver un Idéaliste chercheur, informé, censé, ouvert d'esprit, intègre, altruiste, audacieux, équilibré et réfléchi. Ce dernier devra faire preuve d'intégrité intellectuelle. Un apprenant Idéaliste est appelé à être honnête et à avoir le sens de l'éthique lorsqu'il cite les sources de connaissances et des idées dans son travail.

# MAUVAISE CONDUITE

## **Mauvaise administration des établissements :**

Toute action réalisée par l'un des membres de l'équipe de Direction, de l'équipe administrative et du staff enseignant au sein de notre établissement scolaire, contrevenant aux règlements et aux directives de l'IB et menaçant l'intégrité des examens et des évaluations, que ce soit avant, pendant ou après le déroulement des épreuves d'examens, est considérée comme faute grave.

## **Mauvaise conduite des élèves :**

- Le non-respect de la part des élèves envers n'importe quel membre de la communauté scolaire est considéré comme étant un acte de mauvaise conduite.
- Tout acte susceptible de menacer l'intégrité des examens et des évaluations, que ce soit avant, pendant ou après le déroulement de l'évaluation, sur papier ou sur ordinateur, est également considéré comme mauvaise conduite.

*Pour plus d'information sur la mauvaise conduite, veuillez consulter le Programme d'Éducation Intermédiaire : des principes à la pratique, ainsi que les deux guides élaborés par notre établissement : le guide destiné à la Direction, l'équipe administrative et le corps enseignant et le guide destiné aux élèves, parents et tuteurs légaux.*

# PLAGIAT

**Tout acte de plagiat est considéré comme une mauvaise conduite. Par définition, le plagiat est le fait de copier ou de reprendre le travail d'une autre personne sans utiliser des guillemets ni le citer.**

5

**Reprendre les propos d'un autre répond à des normes de citation et à des règles particulières, à des conventions sur la manière de citer le travail d'autrui et ces règles doivent être suivies.**

**L'école utilise le style de citation MLA (Auteur. « Titre du document. » Titre de l'ensemble, autres contributeurs, version, numéro, maison d'édition, date de publication, localisation.).**

**Des exemples de citations sont disponibles dans le Guide destiné aux élèves , parents et tuteurs légaux ( Pour plus d'information sur comment citer les sources afin d'éviter toute forme de plagiat, veuillez-vous référer à l'annexe 3 du guide).**

# CONSEILS

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Tout membre de la communauté scolaire doit impérativement respecter les directives exigées par l'IB en matière de propriété intellectuelle.
- Toute la communauté scolaire est appelée à respecter les droits intellectuels de l'établissement, tout usage des logos du Groupe Scolaire est soumis à une autorisation préalable, toute personne abusant de l'usage des logos sans autorisation est soumise à des poursuites judiciaires selon la loi Tunisienne.
- Tous les cours, les documents pédagogiques et administratifs et les affiches établis par le cadre enseignant, administratif ou informatique représentent une propriété intellectuelle de l'établissement scolaire et il est strictement interdit de les divulguer, céder ou commercialiser par quiconque sans une autorisation préalable.

## MAUVAISE CONDUITE

### Collaboration

- Toute forme de tricherie, de plagiat ou de fraude est considérée comme mauvaise conduite. C'est pourquoi, les apprenants doivent présenter un comportement équilibré et indiquer en toute équité la collaboration apportée par les autres membres de l'équipe et leur propre participation lors des projets collectifs.
- Les élèves sont également en mesure de comprendre qu'ils sont responsables de la production du travail envoyé pour être évalué et que toutes les épreuves d'examen doivent refléter un travail authentique.
- Le plagiat est la forme la plus fréquente de mauvaise conduite de la part des élèves.

### Collision

- Il est impératif de clairement distinguer entre collaboration et collision. Par collision, il s'agit de l'entente secrète entre deux ou plusieurs élèves pour agir en fraudant. Si le travail fourni par deux ou plusieurs apprenants présente des similarités supérieures à 31% et des sections identiques, ce travail n'est pas comptabilisé vu qu'il s'agit d'un cas de collision.
- En cas d'un incident exceptionnel, englobant un cas de mauvaise conduite des élèves ou de l'administration des établissements, et en l'absence de toute preuve de fraude, la bonne foi sera applicable.

*Pour plus d'information sur la mauvaise conduite, veuillez consulter le Programme d'Éducation Intermédiaire : des principes à la pratique, ainsi que les deux guides élaborés par notre établissement : le guide destiné à la Direction, l'équipe administrative et le corps enseignant et le guide destiné aux élèves, parents et tuteurs légaux.*

## PROCESSUS DE CONTRÔLE

**Afin de réduire les cas de fraude, un processus de contrôle est mis en place.**

Pour ce qui est de la gestion des références des données bibliographiques et des documents de recherche, l'équipe en charge de la tâche utilise Zotero.

### **a - Plagiat :**

Le corps enseignant est appelé à utiliser **turnitin** pour détecter toute forme de plagiat.

### **b - Collision :**

Le corps enseignant est appelé à détecter toute forme de similarité lors de la correction entre travaux et examens rendus.

### **c - Fraude et tricherie :**

L'équipe chargée des évaluations et des examens est appelée à bien veiller au bon déroulement des épreuves d'examen, sur papier ou sur ordinateur, et à empêcher toute tentative de fraude et/ou de tricherie avant, pendant et/ou après l'évaluation ou l'examen.

Par ailleurs, en cas de plagiat, tricherie ou fraude et si les preuves sont suffisantes, le coordonnateur engagera la procédure suivante comme recommandée par l'IB :

- a.** noter l'incident dans le dossier scolaire de l'élève ;
- b.** informer le chef d'établissement de l'incident ;
- c.** rencontrer les parents pour leur présenter la politique d'intégrité intellectuelle ;
- d.** donner des consignes pour la bonne réalisation du travail demandé.

